

Handicap : cinq commissions pour « poursuivre la dynamique » ; schéma directeur dans 85 % des universités

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°240907 - Publié le 01/02/2022 à 09:00

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 04/02/2022 à 11:11



© Marie-Pierre Dieterlé

- Bénéficier d'un accompagnement médico-social,
- préparer son insertion professionnelle,
- favoriser l'ambition,
- bénéficier d'une accessibilité pédagogique
- et participer à la vie étudiante.

Telles sont les thématiques des cinq commissions « nécessaires à mettre en œuvre avec un calendrier précis » pour [Frédérique Vidal](#), ministre de l'Esri (Enseignement supérieur, recherche et innovation), et Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, à l'issue du second comité national de suivi de l'université inclusive le 24/01/2022, indique le Mesri (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) le 31/01.

L'objectif est de « poursuivre la dynamique enclenchée pour fluidifier le parcours des étudiants et rendre l'enseignement supérieur plus accessible », notamment après les retours des deux groupes de travail initiés lors du premier comité en avril 2021 portant sur la continuité de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur et l'accessibilité globale.

Le ministère ajoute que « plus de 40 000 étudiants » en situation de handicap sont inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2021. En outre, il indique que 85 % des universités ont adopté un schéma directeur handicap.

« Le comité a ainsi permis d'effectuer le bilan, tant quantitatif que qualitatif, des avancées majeures en termes d'accompagnement des étudiants en situation de handicap depuis 2017 et la poursuite des efforts pour un enseignement supérieur inclusif », conclut-il.

Aménagement des examens, programme Aspy Friendly et simplification des démarches

Parmi les avancées en termes d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, le Mesri souligne :

- « Le décret du 14/11/2021 sur les aménagements des examens et concours ;
- le programme Aspy Friendly mis en œuvre dans 26 établissements au profit de plus de 400 étudiants avec des troubles du spectre de l'autisme ;
- et le lancement de la rubrique "Études supérieures" dans la plateforme "Mon Parcours Handicap" dont l'objectif est de répondre aux besoins des étudiants en situation de handicap en quête d'informations fiables et lisibles susceptibles de les orienter et de simplifier leurs démarches sur l'ensemble de leur parcours ».



Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri)

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Catégorie : Etat

Adresse du siège

21, rue Descartes
75005 Paris France

Général

Date de création	Mai 2017
Implantations, dont siège	Rue Descartes, 75005 Paris (siège)
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement relative au développement de l'enseignement supérieur.• Proposer et, en liaison avec les autres ministres intéressés, mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie ;• préparer les décisions du gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'État dans le cadre de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » ;• il est associé à la définition et à la mise en œuvre du programme des investissements d'avenir.• il est compétent, en lien avec les autres ministres intéressés, pour la définition et le suivi de la politique en matière d'innovation.• il prépare les décisions du Gouvernement relatives à la constitution d'universités de recherche à rayonnement international.• il participe à la promotion des sciences et des technologies, à la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle ainsi qu'à la politique de développement durable.• il participe, conjointement avec les autres ministres intéressés, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en faveur du développement et de la diffusion des usages du numérique dans la société et l'économie.

Composantes	<ul style="list-style-type: none">• Secrétariat général ;• Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ;• DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ;• Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
Direction	Directeur(rice) général(e) : <ul style="list-style-type: none">• De la recherche et de l'innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021).• De l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).
Secrétaire général(e)	Marie-Anne Lévêque
Ministre	Frédérique Vidal (depuis le 17/05/2017)

Fiche n° 2286, créée le 11/07/2014 à 04:20 - Màj le 09/04/2020 à 17:38

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »